# Inauguration des travaux de sécurisation des RD 202 et 205 à AFFRINGUES Samedi 11 octobre 2025 – (Canton de Lumbres)

## ELEMENTS DE LANGAGE POSSIBLES

### \* Des travaux de voirie essentiels pour la sécurité dans les communes

- Les travaux de sécurisation au carrefour de la RD 202/205 avec l'implantation de feux tricolores, permettent de réguler le trafic au droit du carrefour, de sécuriser les traversées piétonnes et d'atténuer la vitesse.
- Mais ce qui a été fait à Affringues par l'équipe municipale va bien au-delà d'une simple sécurisation routière :
- C'est d'abord ce travail sur les bordurations et la continuité piétonne qui aménage le village.
- C'est ensuite ce travail sur la collecte des eaux pluviales qui renforce la sécurité des habitants dans un village qui a malheureusement les coulées de boue les inondations de 2023-2024. C'est la démonstration que la nécessaire lutte contre le dérèglement climatique se fait au plus proche des habitants et à l'échelon hyper-local.
- Tous ces aménagements renforcent l'attractivité du village et ce n'est donc pas un hasard si la ruralité du Pas-de-Calais ne connait pas la situation d'autres départements où les villages se vident littéralement de leur population. D'ailleurs Affringues a gagné de la population durant ces dernières années.

### \* Le Département présent auprès des communes rurales

- Cette présence c'est d'abord les 6 200 Km de routes départementales, sur lesquels le département consacrera près de 60 M€ cette année, permettent de relier les communes rurales, les bourgs centres et les villes moyennes aux grands axes nationaux et autoroutiers

Cette mise en réseau favorise la mobilité quotidienne des habitants du Pas de Calais, l'accès à l'emploi, aux services publics, à la santé, à l'éducation.

En maillant le territoire, aucun territoire n'est enclavé, aucune commune trop à distance d'une intervention des sapeurs-pompiers, d'un hôpital, ...En ce sens, nous veillons à faire vivre le principe d'égalité entre les territoires

- Mais nous venons aussi accompagner directement les communes pour améliorer la sécurité et le cadre de vie, comme c'est le cas ici avec les rues d'Affringues. Mais nous intervenons également pour un équipement sportif de proximité, une salle polyvalente, la rénovation d'une mairie ou d'un local associatif, bref tout ce qui permet de faire du lien entre la population et du service au quotidien.

Cette année, le Département consacrera encore plus 5 M€ pour les projets des communes rurales.

#### \* L'échelon local c'est le pôle de stabilité de notre pays.

- Ces dernières semaines nous assistons à un spectacle assez affligeant dans notre pays entre l'incapacité à constituer un gouvernement stable et des dépenses somptuaires passant en notes de frais... Tout cela porte le discrédit sur tous ceux qui s'engagent au quotidien pour les autres.
- Or, le quotidien d'un élu local, comme ici au Conseil Municipal d'Affringues ou d'ailleurs, on est bien plus proche du bénévolat que de l'enrichissement personnel. Qui est présent en mairie après les heures de travail pour organiser les dossiers? Qui est va-t-on voir à n'importe quel moment de la journée quand arrive un problème? qui est mobilisé le week-end pour une fête, une rencontre sportive ou une manifestation? Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux.

C'est d'ailleurs pour cela que nous devrions bien réfléchir avant de parler de fusion de communes ou d'échelon en trop... S'il y a 10 ou 11 élus quotidiennement mobilisés dans le village aujourd'hui, il y en aurait sans doute moins dans une configuration géographique plus large.

- Et s'il faut parler d'utilisation d'argent, il n'est pas inutile de rappeler que les communes ou le Département doivent obligatoirement voter un budget en équilibre et que ne nous pouvons donc pas dépenser l'argent que nous n'avons pas.
- Un grand merci donc à la maire, Isabelle Pourchel, aux adjoints et aux conseillers municipaux ; Au même titre que les services de l'Etat, les gendarmes ou les sapeurs-pompiers, ils vont vivre la République dans nos territoires.